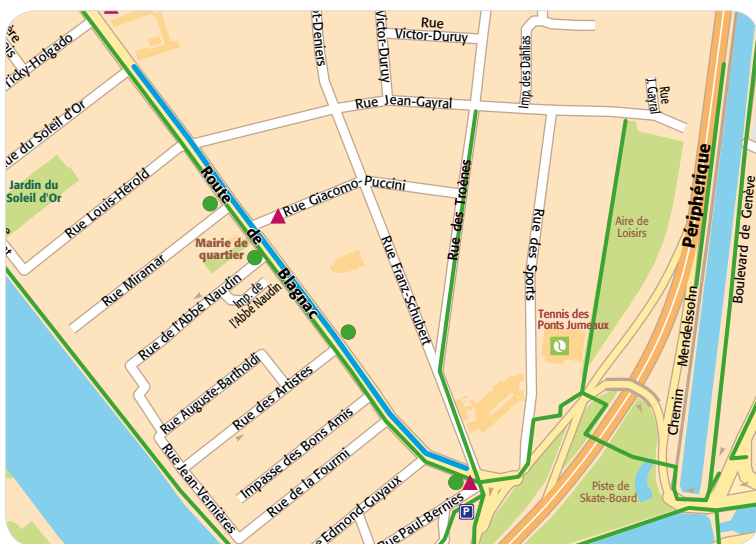


Quartier SEPT-DENIERS / Route de BLAGNAC

Comment mieux stationner et
vous déplacer dans votre quartier.



● Stationnement vélo ▲ Station VÉLO Toulouse — Aménagement cyclable

**Pour vos stationnements
de courte durée**
Parkings Zone Bleue (1h30 maxi)
Route de Blagnac :

- 74 places dont 2 PMR*

**Pour vos stationnements
de longue durée**
Parkings (24 h maxi)

- Poche parking rue Paul-Bernies, 21 places

* PMR : Personne à mobilité réduite

Information stationnement ZONE BLEUE

Consultez stationnement.toulouse.fr
ou téléphonez à **Allô Toulouse**

ALLO 24h
TOULOUSE
05 61 222 222



Stationnement
aux abords
des commerces



Stationnement
résident



Stationnement
des professionnels



Charte livraisons
en centre-ville



Deux-roues
motorisés

STATIONNEMENT ZONE BLEUE

Quartier SEPT-DENIERS /
Route de BLAGNAC

1h30
autorisée

Ne pas gêner sur la voie publique

Février 2019

toulouse
métropole

MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !



Zone Bleue, pourquoi ?

Les atouts de la Zone Bleue

Des places de stationnement réglementées mais gratuites pour faciliter la vie des cœurs de quartiers :

- favorise l'accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation,
- supprime les véhicules ventouses (véhicules qui occupent de façon abusive une place de stationnement).

La signalisation Zone Bleue

Panneau d'entrée



MAXI 1h30
DU LUNDI AU SAMEDI
de 9h à 12h et de 14h à 19h
HORS JOURS FÉRIÉS

Durée de stationnement autorisée

Créneau horaire de la réglementation

Panneau de sortie



Zone Bleue, mode d'emploi

Les zones bleues obéissent aux normes européennes.

Le disque bleu européen remplace le traditionnel « disque bleu ».

Ce dispositif **Zone Bleue** réglemente les durées de stationnement autorisées en fonction des besoins de rotation aux abords des commerces, sur les emplacements parkings dûment signalés par un marquage au sol (bleu) et des panneaux.

La durée de stationnement autorisée est indiquée sur les panneaux de signalisation.

Comment utiliser votre disque de stationnement ?

- Le disque doit être positionné sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie avant du véhicule.
- L'automobiliste doit indiquer sur le disque européen son heure d'arrivée.
- Vous pouvez stationner au maximum de la durée mentionnée sur les panneaux.

Quand utiliser votre disque dans le quartier Sept-Deniers / Route de Blagnac ?

- Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h hors jours fériés
- Durée maximum de stationnement : 1 h 30

Où se procurer le disque de stationnement ?

- Le disque est disponible gratuitement auprès des commerces de la zone de stationnement et équipements publics (mairies, bibliothèque...) du secteur, dans la limite des stocks disponibles.
- Le disque est également disponible à l'achat dans les magasins spécialisés.

